



Avec le portail du consommateur, suivez l'actualité de la consommation.

## ACTUALITES

La Division de la protection des consommateurs vous propose deux fiches de sa collection « Etre informé pour mieux consommer » :

### **Vente avec primes : des cadeaux oui mais sous certaines conditions**

*Les consommateurs sont souvent attirés par des promotions ou des cadeaux proposés en contrepartie de l'achat d'un produit ou d'un service. Cette pratique est encadrée par la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur. Une valeur maximale des objets-cadeaux, services ou échantillons, faisant l'objet d'une prime octroyée aux consommateurs dans le secteur de commerce et de l'Industrie est fixée par la réglementation.*

> [lire la suite](#)

### **Loteries publicitaires : un règlement pour éviter les abus**

Afin de promouvoir un nouveau produit, bien ou service, et encourager les ventes, les fournisseurs ou les entreprises ont recours aux loteries publicitaires. Certaines font gagner tous les personnes ayant déposé bon de participation, d'autres font gagner un nombre défini de participants.

Ces jeux, par tirage au sort, rencontrent beaucoup de succès car ils attirent de nombreux consommateurs désireux de gagner des lots de valeur tels qu'une voiture, un appartement, un voyage.

> [lire la suite](#)

### **Refonte du système de contrôle à l'importation des produits industriels**

Le projet de refonte du système de contrôle à l'importation des produits industriels a été présenté, lundi à Rabat, par le Ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, M. Moulay Hafid Elalamy, en présence de différents intervenants dans le processus de contrôle à l'importation.

> [lire la suite](#)

### **Focus : opération spécial Ramadan**

A l'occasion du mois de Ramadan, les services ministériels concernés. (DAEC relevant des préfectures, ONSSA, services d'hygiène, MICIEN...) ont constitué des commissions mixtes de contrôle.

> [lire la suite](#)

### **Contrôle des sites marchands**

Depuis un an, le MICIEN procède au contrôle des sites internet marchands. Certaines infractions ont été constatées et ont fait l'objet de lettres d'avertissement.

> [lire la suite](#)

### **Bilan de dépôt de requêtes sur le portail du consommateur Premier trimestre 2016**

Le Ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique a lancé depuis 2013 un portail dédié aux consommateurs accessible sous le lien [www.khidmat-almostahlik.ma](http://www.khidmat-almostahlik.ma).

Ce portail permet également aux consommateurs de déposer leurs requêtes (plaintes, demandes d'informations ou suggestions). Ces requêtes sont orientées vers les administrations ou les associations de protection du consommateur selon leur nature et le secteur concerné en vue de leur assurer le suivi et le traitement correspondant.

> [lire la suite](#)

### **EVENEMENTS**

#### **Visite d'étude à la DGCCRF – du 23 au 27 Mai 2016**

Dans le cadre du programme de Jumelage « Protéger le Consommateur Marocain », une visite d'étude de 5 jours a été organisée, du 23 au 27 Mai 2016 à la DGCCRF<sup>1</sup> - France au profit de cinq responsables du MICIEN<sup>2</sup> chargés du dossier du contrôle.

> [Lire la suite](#)

Vous recevez cette lettre d'information car vous vous êtes inscrit pour recevoir les nouveautés du site du portail du consommateur. Le site est édité par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique. La lettre est mensuelle.

> [En savoir plus sur le portail](#)

---

<sup>1</sup> Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

<sup>2</sup> Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique